

Droits et devoirs des consommateurs concernant les préparateurs fiscaux

Conformément à la loi en vigueur, le préparateur fiscal doit vous remettre un exemplaire du présent document avant d'entamer toute discussion sur les services de préparation fiscale. Le préparateur fiscal doit vous permettre d'examiner ce document et de répondre à vos questions.

Vous avez le droit de connaître :

- **L'identification et les qualifications du préparateur fiscal.** Les préparateurs fiscaux doivent vous fournir des détails au cas où ils ne sont PAS avocats ou experts-comptables. Les préparateurs fiscaux qui ne sont pas des avocats ou des experts-comptables doivent disposer d'une enseigne indiquant leur nom, leur adresse, leur numéro de téléphone et leurs qualifications pertinentes.
- **Les honoraires et frais supplémentaires.** Les préparateurs fiscaux doivent disposer d'une enseigne indiquant les services de préparation fiscale qu'ils proposent, le prix de chaque service, ainsi que les frais supplémentaires qu'ils facturent.
- **Vos options pour payer le service et recevoir votre remboursement.** Les préparateurs fiscaux ne peuvent pas vous demander d'utiliser un prêt d'anticipation de remboursement/prêt de remboursement anticipé (Refund Anticipation Loan/Refund Advance Loan, RAL), un chèque d'anticipation de remboursement (Refund Anticipation Check, RAC), un virement de remboursement ou d'autres produits semblables. Les RAC et virements de remboursement sont des options de paiement différé, ce qui signifie que vous ne payez pas le service maintenant, mais que le montant sera déduit de votre remboursement. Sachez que toutes ces options peuvent entraîner des frais supplémentaires, augmenter les frais de préparation de votre déclaration fiscale ou retarder votre remboursement.
- **Si le préparateur fiscal vous représente en cas d'audit du gouvernement.** Les préparateurs fiscaux doivent vous représenter ou vous fournir une représentation lors d'un audit, à moins qu'ils n'affichent sur leur enseigne qu'ils ne vous représenteront pas.

AVANT DE PAYER des services de préparation fiscale, vous avez le droit de recevoir :

- **Une liste écrite des possibilités de remboursement et des services fiscaux** offerts par le préparateur fiscal.
- **Une estimation écrite du coût total de tous les frais liés à chaque service** proposé par le préparateur fiscal, y compris les frais de dépôt de base, les taux d'intérêt, les frais de traitement des RAL, RAC et virement de remboursement, et tous les autres honoraires ou frais connexes.
- **Une estimation écrite du délai d'attente de votre remboursement** en fonction des modes de perception du paiement ou du remboursement sélectionnés.
- **Une estimation écrite des taux d'intérêt** pour un RAL ou tout autre service de prêt offert par le préparateur fiscal.



Mise à jour importante concernant les remboursements

L'Internal Revenue Service (IRS) n'émet plus de chèques papier. Vous pouvez recevoir un remboursement fédéral par dépôt direct ou par carte de débit sponsorisée par le Trésor uniquement. Vous pouvez toujours recevoir un remboursement de l'État de New York par dépôt direct ou par chèque papier.

Options de paiement différé

Le préparateur fiscal peut vous proposer des produits qui vous permettent de reporter le paiement du service ; toutefois, l'argent sera prélevé sur votre remboursement pour payer les frais que vous devez. Il s'agit notamment du **chèque d'anticipation de remboursement (RAC)** ou du **virement de remboursement**. Sachez que ces produits peuvent entraîner des frais *supplémentaires* imprévus.

Si vous avez choisi le paiement par RAC ou virement de remboursement, le préparateur fiscal ouvre généralement un compte bancaire provisoire à votre nom sur lequel votre remboursement sera directement déposé. Le préparateur fiscal déduit de votre remboursement les honoraires pour la préparation de votre déclaration fiscale et tous les frais supplémentaires liés à l'utilisation d'un RAC ou d'un virement de remboursement, puis vous remet la somme restante. Si votre remboursement ne couvre pas tous les frais de préparation de votre déclaration fiscale, certains préparateurs peuvent faire appel à une entreprise de recouvrement de créances tierce pour recouvrer le solde.

Terminologie courante

Formulaire 1040 de l'IRS : vous utilisez ce formulaire pour déclarer vos impôts auprès de l'Internal Revenue Service (les autorités fiscales américaines, en abrégé IRS). Le formulaire 1040 permet de déclarer des données personnelles, telles que votre nom, votre numéro de Sécurité sociale (SSN) ou votre Numéro d'identification de contribuable individuel (Individual Taxpayer Identification Number, ITIN), ainsi que vos salaires et autres revenus. Les données saisies dans le formulaire 1040 permettent de calculer si vous devez de l'argent au gouvernement ou si vous percevrez un remboursement. Selon votre situation, vous devrez peut-être soumettre des formulaires ou des annexes supplémentaires de l'IRS. Certains préparateurs fiscaux peuvent facturer des honoraires en fonction du nombre de formulaires qu'ils doivent utiliser pour remplir votre déclaration de revenus. Vous pouvez faire votre déclaration de revenus par courriel ou en ligne (déclaration électronique).

Remboursement d'impôt : vous percevrez un remboursement de l'IRS, du Département des impôts et des finances de l'État de New York (New York State Department of Taxation and Finance) ou d'autres services fiscaux étatiques si vous payez un montant d'impôts supérieur au montant dont vous êtes redevable. Le moyen le plus rapide de percevoir votre remboursement est de choisir le dépôt direct sur votre compte bancaire.

Vous avez le droit de recevoir :

- **Une copie de votre déclaration de revenu** préparée au moment où l'original est déposé ou vous est remis pour dépôt. *(Remarque : les préparateurs fiscaux doivent signer chaque déclaration fiscale qu'ils établissent.)*
- **Un reçu détaillé** indiquant le coût individuel de chaque service fourni et de chaque formulaire préparé pour vous.
 - Ce reçu **doit comporter l'adresse et le numéro de téléphone** du préparateur fiscal auxquels vous pouvez le joindre toute l'année.
- **Vos documents personnels qui vous sont rendus sur demande** lorsque votre déclaration fiscale est remplie ou qui vous sont remis pour la remplir (sauf si le préparateur fiscal est spécifiquement autorisé à conserver ces documents en vertu de la loi de l'État de New York).

Il est illégal pour un préparateur fiscal de :

- demander la signature d'une déclaration fiscale vierge ou incomplète ou de modifier une déclaration fiscale après que vous l'ayez (subjonctif présent) signée, sauf si vous donnez votre consentement écrit ;
- facturer des honoraires en fonction du montant de l'impôt que vous devez ou du remboursement que vous percevrez ;
- garantir un montant de remboursement spécifique ou que vous ne ferez pas l'objet d'un contrôle par un organisme fiscal gouvernemental ;
- solliciter que vous lui cédiez une partie de votre remboursement (si vous en percevez un) ;
- divulguer des informations personnelles à toute personne physique ou morale autre que vous-même ou votre représentant autorisé ou toute personne autorisée à recevoir de telles informations par une ordonnance du tribunal ou par la loi ;
- se faire envoyer votre remboursement d'impôt, à moins que vous n'ayez signé une procuration comportant une telle autorisation ;
- vous demander d'enfreindre une loi ou une réglementation.

Prenez garde aux prêts d'anticipation de remboursement/prêts de remboursement anticipé (RAL)

- Un RAL est un prêt à court terme. Le montant du prêt correspond à une partie de votre remboursement d'impôt estimé. La durée du prêt est généralement inférieure à un mois, soit le délai prévu pour que le préparateur fiscal reçoive votre remboursement intégral. Le préparateur fiscal déduit le montant du prêt (votre paiement) et les intérêts ou honoraires éventuels de votre remboursement intégral, puis vous remet l'argent restant.
- Un RAL peut être calculé sur des documents qui ne sont pas considérés comme définitifs, tels qu'un bulletin de paie, et non un formulaire W-2. Votre déclaration fiscale définitive doit inclure vos états financiers définitifs (par exemple, le formulaire W-2) car ces informations sont partagées avec l'IRS et le Département des impôts et des finances de l'État de New York. Si votre remboursement est moins important que prévu, il se peut qu'il ne soit pas suffisant pour rembourser le RAL. Vous devez toujours rembourser la totalité du prêt, y compris les intérêts et les frais.
- Certains RAL ont des taux d'intérêt élevés. Même les RAL présentés comme « gratuits » ainsi que les autres produits de remboursement anticipé peuvent être soumis à des frais.
- Un RAL n'est pas un « remboursement instantané », et le préparateur fiscal ne peut pas utiliser ce terme ou des termes semblables (« remboursement rapide », « remboursement express » ou « espèces rapides ») qui cachent le fait qu'un RAL est un prêt. *Personne* ne peut vous donner un accès immédiat à votre remboursement d'impôt, que ce soit le montant total ou une « avance », avant que l'IRS ou l'État de New York ne l'ait versé.
- Contracter un RAL est une démarche facultative. Le préparateur fiscal ne peut pas exiger que vous contractiez un RAL.

- **AVANT DE CONTRACTER UN RAL**, le préparateur fiscal doit vous remettre un document d'une page qui vous indique, en anglais et en espagnol :
 - que vous n'êtes pas tenu(e) de contracter un RAL ;
 - que le RAL est un prêt que vous devez rembourser, quel que soit le montant de votre remboursement d'impôt ;
 - quel est le montant du remboursement d'impôt auquel vous pouvez prétendre ;
 - à combien s'élèvent les frais pour le RAL et le montant approximatif du prêt qui vous sera accordé ;
 - quel est le taux d'intérêt exprimé sous forme de taux annuel estimé en pourcentage (TAEG) calculé sur la durée du prêt, le cas échéant ;
 - la date approximative à laquelle vous obtiendrez l'argent de votre prêt si vous contractez un RAL ; et
 - la date approximative à laquelle vous toucherez le remboursement si vous ne contractez pas de RAL.
- Si vous ne savez pas lire l'anglais ou l'espagnol, le préparateur fiscal doit vous expliquer ces informations dans une langue que vous comprenez.

Éléments à vérifier sur vos documents fiscaux :

- Veillez à ce que toutes les informations soient exactes, notamment votre nom et votre adresse postale.
- Assurez-vous que la manière dont vous souhaitez percevoir votre remboursement, en particulier les informations relatives au compte bancaire, est exacte.
 - Si vous avez demandé à ce que votre remboursement soit viré directement sur un compte bancaire personnel, assurez-vous que le numéro est correct. Le moyen le plus rapide de percevoir votre remboursement est le dépôt direct sur un compte bancaire personnel.
 - Si vous avez choisi un paiement par RAL, RAC ou virement de remboursement, le numéro du compte bancaire temporaire ouvert par le préparateur fiscal à votre nom apparaîtra.

Remarque : l'IRS ou le Département des impôts et des finances de l'État de New York peuvent utiliser les informations relatives au compte bancaire figurant dans votre déclaration pour déposer des paiements supplémentaires. Si votre déclaration contient des informations relatives à un compte bancaire temporaire (pour un RAL, un RAC ou un virement de remboursement), vous pouvez recevoir les paiements supplémentaires par courrier plutôt que par dépôt direct. Le paiement peut se faire sous forme de chèque ou de carte de débit prépayée.

Rappelez-vous que vous avez le droit de recevoir une estimation écrite du coût total de tous les frais pour chaque service offert par le préparateur fiscal, notamment les produits de remboursement par anticipation ou par paiement différé, et le délai d'attente pour percevoir votre remboursement avec ou sans RAL, RAC ou virement de remboursement. Alors, n'hésitez pas à poser la question.

Pour plus d'informations ou pour déposer une plainte contre un préparateur fiscal, appelez le 311 ou consultez le site nyc.gov/dcwp.



Préparation fiscale gratuite

Vous pouvez bénéficier des services de **préparation fiscale gratuite de la ville de New York**, qui pourraient vous aider à réclamer d'importants crédits d'impôt comme le crédit d'impôt sur le revenu (Earned Income Tax Credit, EITC) et le crédit d'impôt pour la garde d'enfants de la ville de New York (NYC Child Care Tax Credit, CCTC). Pour plus d'informations, appelez le **311** ou consultez le site nyc.gov/taxprep.



Conseils financiers gratuits

Un conseiller des centres d'autonomisation financière (Financial Empowerment Centers) de la ville de New York peut vous aider à ouvrir un compte bancaire sécurisé et abordable si vous n'en avez pas. Pour prendre rendez-vous, consultez le site nyc.gov/TalkMoney ou appelez le **311**.